

Toute l'actualité

L'action du ministère en matière d'éducation artistique et culturelle - Festival d'Avignon

[archive]

Dossier de presse - Gilles de Robien
12/07/2006

Communiqué de presse

L'Éducation nationale au festival d'Avignon

L'action du ministère depuis un an en matière artistique et culturelle

Les grands axes du ministère dans ce domaine

Communiqué de presse

[consulter le communiqué de presse](#)

L'Éducation nationale au festival d'Avignon

Depuis trois ans, des jeunes des lycées de France viennent au festival d'Avignon pour une « école du spectateur ». Ils sont mis en rapport avec l'univers du théâtre et ont la possibilité de rencontrer des auteurs, de discuter avec les acteurs et les techniciens. Il s'agit d'une illustration concrète de l'éducation artistique et culturelle que l'École dispense tout au long de l'année

Pour cette édition 2006, 500 lycéens sont présents, venant des académies d'Aix Marseille, d'Amiens, de Bordeaux, de Lille et de Nantes. Ils travaillent sur les oeuvres d'Edward Bond, auteur inscrit au programme du baccalauréat 2006, qui a trois créations en Avignon. Les élèves se sont vus proposer des ateliers avec les acteurs et Edward Bond, accompagné par Jérôme Hankins, son traducteur.

Le Centre régional de documentation pédagogique (C.R.D.P.) est associé à l'opération et réalisera à cette occasion un D.V.D. qui servira d'outil pédagogique. Les C.R.D.P. et le C.N.D.P., ainsi que les pôles nationaux de ressources, jouent un rôle important dans la politique d'éducation artistique et culturelle. Ils sont beaucoup plus que des centres de ressources documentaires : ils constituent des relais territoriaux, souvent des experts en matière de partenariat, des soutiens dans les actions culturelles et artistiques des établissements, des éditeurs et des diffuseurs d'outils pédagogiques. Le budget C.N.D.P./C.R.D.P. s'élève en 2006 à 3 400 000 euros. Le réseau des CRDP, les délégations académiques à l'action artistique et à l'action culturelle (DAAC) et l'ensemble des enseignants et des corps d'inspection forme les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle du ministère de l'Éducation nationale.

Le Festival d'Avignon n'est pas le seul temps fort de la vie artistique où l'Éducation nationale est activement présente. Au festival de Cannes, le Prix de l'Éducation a été décerné cette année à « Marie Antoinette » de Sofia Coppola. L'Éducation nationale est aussi partenaire du Festival du film de Sarlat : 35 longs métrages inédits, ainsi que 25 courts métrages seront projetés à l'automne prochain en présence de 850 lycéens qui suivent l'option cinéma en terminale L.

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'engage donc activement dans l'éducation artistique et culturelle.

L'action du ministère depuis un an en matière artistique et culturelle

Le système éducatif mobilise pour les arts et la culture 1,5 milliard d'euros par an au sein du budget « enseignement scolaire ». Cet effort considérable et quotidien, qui équivaut à la moitié du budget total du ministère de la Culture, s'est accru de 26 millions en 2006 par rapport à 2005.

10 millions d'élèves sont concernés par les enseignements artistiques obligatoires à l'école et au collège. Plus de 103 000 élèves ont suivi une option artistique en lycée d'enseignement général et technologique. Plus de 700 000 élèves de lycée professionnel ont bénéficié d'un enseignement artistique.

Aucun autre pays ne consacre autant de moyens dans ce domaine pour l'ensemble de sa jeunesse. Le travail remarquable des enseignants des disciplines artistiques, l'investissement des équipes éducatives et des corps d'inspection dans l'action culturelle doivent également être soulignés.

Au-delà de l'enseignement, nombreuses sont les actions artistiques et culturelles menées souvent dans le cadre de partenariats locaux :

- Plus de 10 000 classes à PAC (projet artistique et culturel) ont permis à plus de 300 000 élèves de découvrir une pratique artistique
- Près de 15 000 écoles sont dotées d'une chorale
- Plus d'un million d'élèves ont participé au dispositif école, collège ou lycée au cinéma
- S'y ajoutent les ateliers artistiques, les classes à horaires aménagés, les classes culturelles transplantées, les jumelages à caractère culturel

Ces données reflètent l'implication du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour l'éducation artistique et culturelle, mais elles sont aussi le résultat d'un effort continu de l'Etat depuis plus de trente ans : la création des classes à horaires aménagés, la fonction de conseiller pédagogique d'éducation musicale, le début des actions en partenariat avec les artistes et bien d'autres innovations remontent aux années 70.

Au cours de l'année scolaire 2005-2006, Gilles de Robien a concrétisé deux mesures phares du plan de relance de l'éducation artistique et culturelle de janvier 2005 :

- la mise en oeuvre du portail interministériel de l'éducation artistique et culturelle qui met à la disposition de tous une meilleure organisation des ressources
- l'installation avec le ministre de la Culture et de la Communication du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle dont la vice-présidence a été confiée au violoniste Didier Lockwood.

Le Haut Conseil s'est tout de suite mis au travail et a auditionné de très nombreux acteurs de l'éducation artistique et culturelle. Son premier bilan d'étape, comme le rapport de la députée des Alpes-Maritimes, Muriel Marland-Militello (« Pour une éducation artistique composante essentielle de la formation des professeurs et des élèves », juillet 2005), a nourri la réflexion du ministère et a contribué à l'élaboration des propositions d'actions.

Par ailleurs, une politique d'ouverture vers les artistes, les professionnels de la culture, les associations et les collectivités a été développée. Le partenariat avec le ministère de la Culture et d'autres structures a été renforcé par la signature de conventions sur les personnels affectés aux actions éducatives et sur les moyens mis à disposition. Le ministre de la Culture et de la Communication a aussi mis en place les conditions d'un partenariat plus étroit. Ainsi, lors du Conseil des ministres du 21 juin 2006, Renaud Donnedieu de Vabres a annoncé pour la rentrée 2006 un nouveau schéma d'orientation pédagogique dans les conservatoires qui renforce les liens entre les institutions d'enseignement spécialisé et le milieu scolaire.

Le Socle commun de connaissances et de compétences a également permis de définir de façon claire et cohérente le contenu de base de l'enseignement obligatoire. L'éducation artistique et culturelle figure en bonne place dans les éléments de culture humaniste prévus par ce socle. L'éveil des sens, la pratique d'un art, la fréquentation des livres, la connaissance du patrimoine que nous a légué l'histoire est une mission essentielle de l'Ecole de la République, nécessaire à une formation harmonieuse des individus et des citoyens. Par essence transversale, l'éducation artistique et culturelle irrigue l'ensemble des connaissances et compétences du socle. Elle est le produit des enseignements et des pratiques artistiques, de l'enseignement littéraire, des cours d'histoire et de géographie, des enseignements de langues étrangères. Le socle prévoit en outre de donner à tous les élèves des éléments d'une culture scientifique.

Les grands axes du ministère dans ce domaine

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'engage à poursuivre son action en matière d'éducation artistique et culturelle. Six grands axes ont été déterminés :

AXE 1 : Assurer une éducation artistique et culturelle de qualité pour tous

- Dans la suite logique de la définition du Socle commun de connaissances et de compétences, un groupe d'experts va être constitué pour mener à bien la réécriture des programmes de l'éducation artistique au collège. Ce groupe de travail aura pour consigne de veiller à ouvrir l'esprit des élèves à toutes les formes d'expression artistique.
- Pour le premier degré, un état des lieux s'impose : à la rentrée prochaine, l'Inspection Générale aura la mission de s'assurer que cet enseignement est correctement effectué à hauteur de 3 heures par semaine.
- Il sera par ailleurs rappelé aux collèges qu'ils peuvent utiliser leur droit d'expérimentation pour ouvrir les jeunes à d'autres arts (par exemple: la danse, le théâtre, le cinéma) ou bien réaliser une oeuvre individuelle ou collective qui pourra croiser plusieurs pratiques artistiques.

AXE 2 : Consolider la formation des enseignants et apprendre à travailler en partenariat

- L'éducation artistique et culturelle sera inscrite dans le cahier des charges de la formation des maîtres, dans le cadre de la rénovation des I.U.F.M. et de leur intégration dans les universités ; des modules de formation au partenariat seront obligatoires lors de la formation initiale.

- Pour pouvoir former par l'exemple, les I.U.F.M. devront systématiquement nouer eux-mêmes des partenariats avec des structures culturelles.

Le ministère proposera de développer un système de certifications complémentaires en arts dans le premier degré sur le même schéma que celles qui existent déjà pour les langues étrangères. En effet, s'il importe que tous les enseignants soient sensibilisés à l'éducation artistique et culturelle, tous ne seront pas pour autant des spécialistes. Il faut que, à terme, il y ait une répartition harmonieuse sur tout le territoire des enseignants qui auront obtenu ces certifications complémentaires en arts, de façon à ce qu'ils deviennent des personnes ressources.

- Par ailleurs, un guide pratique du partenariat sera disponible dès la rentrée prochaine pour les établissements et les écoles.

AXE 3 : Mettre en place les conditions d'une politique territoriale d'éducation artistique et culturelle

1. En formant les cadres :

- Un séminaire de formation des cadres territoriaux (inspecteurs pédagogiques régionaux, délégués académiques à l'action artistique et à l'action culturelle des rectorats, directeurs de C.R.D.P., directeurs d'I.U.F.M.) se tiendra à l'automne 2006 avec la participation des directeurs régionaux aux affaires culturelles (D.R.A.C.) et des collectivités territoriales : il aura pour but de mobiliser ceux qui doivent donner l'impulsion de la politique territoriale en matière d'éducation artistique et culturelle.

- Ce séminaire devra ensuite se décliner en programmes académiques de formation des cadres de proximité (inspecteurs du premier degré, conseillers pédagogiques, chefs d'établissement).

- Il sera également demandé à l'École supérieure de l'Éducation nationale (ESEN) qu'un module portant sur l'éducation artistique et culturelle en partenariat soit intégré dans la formation initiale des personnels d'encadrement.

2. En développant les projets :

- La dimension artistique et culturelle doit être naturellement présente dans les projets d'établissement ou d'école. Il sera proposé à chaque établissement de travailler autour d'une œuvre, qu'il pourrait en quelque sorte « adopter », ou d'offrir une « résidence » à un artiste, qui pourrait faire profiter de son art aux élèves.

- Un texte encadrant les chartes de pratiques artistiques sera prêt pour la rentrée afin de dynamiser ces pratiques au sein des établissements scolaires.

AXE 4 : Mieux organiser les ressources

- Les pôles nationaux de ressources deviendront les pôles régionaux pour l'éducation artistique et culturelle. Ils proposeront aux acteurs locaux les outils, les contacts et la méthodologie pour construire leurs projets. Ils participeront également aux actions de formation initiale et continue des cadres et des enseignants.

- Le ministère s'engage aussi à mutualiser les bonnes idées, les bonnes pratiques : le portail interministériel de l'éducation artistique et culturelle doit être utilisé à cette fin.

- Le C.N.D.P. développera une ligne éditoriale dédiée à l'éducation artistique et culturelle en partenariat.

- La carte des ressources culturelles sera achevée et diffusée auprès des établissements.

AXE 5 : Renforcer l'action en faveur des élèves défavorisés (égalité des chances culturelles)

- Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a relancé la politique de l'éducation prioritaire, notamment en créant 249 réseaux Ambition Réussite. Il envisage de développer très activement les partenariats entre les collèges et les écoles de ces réseaux et les acteurs du monde artistique et culturel, notamment via les parrainages d'établissement.

- La concertation avec les acteurs de terrain sera renforcée afin de soutenir davantage les projets artistiques et culturels pour les scolaires dans les zones sensibles (en soutenant des projets associatifs de proximité dans une perspective notamment d'intégration culturelle et civique).

- Dans le dispositif « École Ouverte », la dimension artistique et culturelle sera également renforcée.

AXE 6 : Penser l'éducation artistique et culturelle à l'échelle de l'Europe

Nos enfants ne se sentiront européens que s'ils se reconnaissent dans le patrimoine culturel européen. C'est pourquoi le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche incitera les jeunes à réfléchir sur cette culture commune.

- Gilles de Robien proposera, lors du prochain conseil des ministres de l'Éducation de l'Union européenne, la création d'un D.V.D. européen de présentation de notre PATRIMOINE EUROPEEN. Ce support pédagogique sera accompagné d'un site multimédia avec des déclinaisons nationales.

- La réalisation d'un lexique européen de l'éducation artistique et culturelle, permettant le développement de partenariats et facilitant la mobilité des acteurs, est déjà bien engagée.
- D'autre part, un grand travail est mené conjointement par le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de la Culture et de la Communication pour mettre en oeuvre l'harmonisation européenne des diplômes dans les domaines artistiques, notamment celui des arts plastiques et celui de la musique. De grands établissements (tels que l'Institut national du Patrimoine et l'Ecole du Louvre) sont aussi bien engagés dans cette voie.
- Enfin, le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche étudie la possibilité de délivrer dans des domaines artistiques des diplômes universitaires communs entre plusieurs universités européennes. Certains pays sont déjà intéressés par cette initiative : l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas. Les arts, langage universel, sont en effet des voies privilégiées pour faire progresser l'intégration européenne.

Mise à jour : août 2006

